



Aides régleme nt sur frais de succession.

Par **thonychou**, le **18/02/2012** à **18:24**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'aimerais avoir un renseignement.

Mon beau-père est décédé il y a maintenant un an et demi.

Il était marié et avait 3 enfants dont un toujours mineur.

Nous venons de recevoir la note du notaire et dedans il est inclus la prestation du juge des enfants.

Je voulais savoir s'il y existait une aide (de l'état ou autre) afin de régler cette facture qui se monte au total à 5000€ environ qui est à régler au début du mois prochain.

Merci de votre compréhension.